

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 12-2017

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 4 décembre 2017 à 19H00, à la Place des aînés au 62, rue St-Jean-Baptiste à Plaisance, sous la présidence de Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
Mme Micheline Cloutier, conseillère	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Julien Chartrand, conseiller	siège #5

Absence motivée : Christian Pilon Maire

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

12-198-17 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

**12-199-17 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS
TENUES LES 10 ET 14 NOVEMBRE 2017 (#11-
2017)**

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE les procès-verbaux des sessions tenues les 10 et 14 novembre 2017 (#11-2017) soient adoptés tel que présentés.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-200-17 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE M. Raymond Ménard, conseiller soit nommé Maire-suppléant pour un an à compter d'aujourd'hui;

QUE M. Raymond Ménard, conseiller, soit autorisé à remplacer le Maire, Monsieur Christian Pilon, lors des sessions de la M.R.C. de Papineau, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier;

QU' en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du Maire, le Maire-suppléant soit et est autorisé par la Municipalité de Plaisance à signer, tirer, accepter ou endosser lesdits chèques, effets négociables de la municipalité conjointement avec le Directeur général/Secrétaire-trésorier, M. Paul St-Louis.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-201-17 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201700848 À #201700923)

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE les comptes payés par les chèques #201700848 à #201700923 pour un montant de **119 776,05\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

_____ (signé) _____

Paul St-Louis

Secrétaire-trésorier/Directeur général

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

CORRESPONDANCE

Mini-Scribe
Membres en direct

PÉRIODE DE QUESTIONS

19h06
4 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE DÉCEMBRE 2017

12-202-17 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#24-17)

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil ratifie le rapport Pai#24-17 couvrant la période du 5 novembre au 18 novembre 2017. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **20 819,74\$**

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
NOVEMBRE 2017

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

12-203-17 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Jason Carrière,	
Réunion Loisirs sport Outaouais	60,30\$
Raymond Ménard, frais déplacements	118,80\$
Pierre Villeneuve, frais déplacements	40,05\$

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE NOVEMBRE 2017

Conformément aux dispositions prévues au Code municipal, le Directeur général/Secrétaire-trésorier dépose le rapport sommaire des activités financières de la municipalité au 30 novembre 2017.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

M. Thierry Dansereau, M. Daniel Séguin, Mme Micheline Cloutier, M. Luc Galarneau, M. Julien Chartrand et M. Raymond Ménard, conseillers ainsi que M. Raymond Ménard, Maire-suppléant ont déposés leur déclaration conformément à la loi.

12-204-17 FRAIS DE DÉPLACEMENTS AU KILOMÈTRE (2018)

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE les frais de déplacements soient fixés à quarante-cinq cents (0,45\$) du kilomètre à compter du 1er janvier 2018.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-205-17 BAIL/MAISON DES AÎNÉS/LOCATAIRE/62 RUE ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT que le conseil désire garder un locataire à la maison des aînés au 62, rue St-Jean-Baptiste ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le loyer soit augmenté selon le taux suggéré par la Régie du logement;

QUE ce conseil autorise la perception d'un loyer de **413,35\$**/mois (augmentation 0.6%) pour l'année 2018 ;

ATTENDU que les frais d'électricité sont à la charge du locataire.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-206-17 CONTRIBUTION AU PROJET « SKI LA SEIGNEURIE » 2018

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-206-17 CONTRIBUTION AU PROJET « SKI LA SEIGNEURIE » 2018 (suite)

QUE la Municipalité de Plaisance confirme sa participation au projet « Ski La Seigneurie » saison 2018, et par conséquent s'engage à investir un montant maximum de 1 000\$ pour l'aménagement du circuit de ski de fond Notre-Dame-De-Bonsecours/Montebello;

QUE ceci permettra à tous les citoyens de Plaisance d'utiliser gratuitement les pistes et d'emprunter gratuitement l'équipement via la boutique de ski du Château Montebello.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-207-17 CLSC - VACCINATION ANTIGRIPPALE 2018

CONSIDÉRANT que la population de la municipalité de Plaisance désire recevoir la vaccination antigrippale en 2018 sans avoir à se rendre dans une autre municipalité ;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil demande au Centre intégré de santé et services sociaux en Outaouais (CISSSO) de prévoir une date en 2018 pour offrir la vaccination antigrippale à la population dans la municipalité de Plaisance.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-208-17 NOMINATION D'UNE RESPONSABLE À LA BIBLIOTHÈQUE/MME PIERRETTE CHARLEBOIS

Il est proposé par Julien Chartrand

QUE ce conseil nomme Madame Pierrette Charlebois au poste de responsable de la bibliothèque de Plaisance et ce à compter du 1^{er} novembre 2017.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-209-17 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARM)

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-210-17 DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE
VISA DESJARDINS/MAIRE

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE la personne morale délègue, aux personnes identifiées ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de carte Visa Desjardins (« les cartes ») incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

QUE la personne morale s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-210-17 DEMANDE ET GESTION DE COMPTE DE CARTE
VISA DESJARDINS/MAIRE (suite)

majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes ;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux cartes, le cas échéant ;

Nom des personnes déléguées :

Titre	Nom	Date de naissance
Maire	Christian Pilon	

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-211-17 BUREAU DES VÉHICULES DE PAPINEAUVILLE ;
DEMANDE D'APPUI POUR LE DÉMÉNAGEMENT DU
SERVICE DE MANDATAIRE DE LA SAAQ VERS LES
BUREAUX DE SERVICE QUÉBEC ET MAINTIEN DES
EMPLOIS

CONSIDÉRANT que le bureau des véhicules de Papineauville permet de donner un service de proximité aux gens de la Petite-Nation qui autrement doivent se déplacer à Lachute et Buckingham ;

CONSIDÉRANT que ce bureau donne du travail directement à trois personnes de la Petite-Nation ;

CONSIDÉRANT que les bureaux de Service Québec situés à La Tuque, Québec, Chisasibi, Lebel-sur-Quévillon et Roberval offrent les services pour le permis de conduire et l'immatriculation des véhicules ;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-211-17 BUREAU DES VÉHICULES DE PAPINEAUVILLE ;
DEMANDE D'APPUI POUR LE DÉMÉNAGEMENT DU
SERVICE DE MANDATAIRE DE LA SAAQ VERS LES
BUREAUX DE SERVICE QUÉBEC ET MAINTIEN DES
EMPLOIS (suite)

CONSIDÉRANT que la mission de Service Québec est d'améliorer les services aux particuliers et aux entreprises ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;

QUE ce conseil demande l'appui de la MRC de Papineau, des municipalités locales et du député de Papineau afin que les services offerts par le bureau des véhicules de Papineauville soient transférés dans les bureaux de Service Québec situés à Papineauville avec le maintien des 3 emplois qui y sont associés.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-212-17 ASSURANCES - DIMINUTION DU MONTANT DE
GARANTIE - 62, RUE ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT que le montant de garantie de la prime d'assurances pour le 62, rue St-Jean-Baptiste (MDA) est de 365 379\$;

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QU' une demande soit faite afin de réduire ce montant à 240 000\$.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

12-213-17 EMBAUCHE D'UN POMPIER STAGIAIRE/MARC
DRAINVILLE

CONSIDÉRANT la lettre du directeur du service des incendies, M. Éric Clément en date du 18 novembre 2017;

CONSIDÉRANT le règlement #348-04 pour l'établissement du service incendies;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-213-17 EMBAUCHE D'UN POMPIER STAGIAIRE/MARC
DRAINVILLE (suite)

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE soit autorisé l'entrée en service de M. Marc Drainville à titre de pompier pour une période probatoire de 6 mois;

ATTENDU que sa rémunération sera établie en fonction de l'échelle salariale applicable.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-214-17 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN OEUVRE LOCAL
(PMOL) - SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES
INCENDIE

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le Ministre, un schéma de couverture de risques incendie (SCRI) destiné à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même Loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et des membres du comité régional de sécurité incendie, à l'élaboration d'un document de référence fixant les objectifs de protection optimale du SCRI ainsi que les diverses stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sus mentionnée, ont été consultées par les autorités régionales et, invitées à nous faire part des mentions des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

**12-214-17 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN OEUVRE LOCAL
(PMOL) - SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES
INCENDIE (suite)**

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités locales ont été invitées à traduire les actions spécifiques, leurs conditions de mise en oeuvre dans un plan, conformément à l'article 16 de la Loi précitée;

CONSIDÉRANT que le comité local de sécurité incendie a pris connaissance de ce plan et en recommande l'acceptation;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance adopte, par la présente, le document ayant pour titre : «Le plan de mise en oeuvre local (PMOL)» daté du 4 décembre 2017 portant sur les objectifs de protection en sécurité incendie ainsi que les stratégies y figurant, constituant l'avis requis en vertu des dispositions de l'article 15 de la Loi sur la Sécurité incendie et de l'article 16 de la même Loi concernant le dépôt des mesures de mise en oeuvre;

QUE ce document et les intentions qu'il exprime, remplace les résolutions antérieures traitant du schéma de couverture de risques et du plan de mise en oeuvre local qui auraient pu être présentées et adoptées par le conseil municipal;

QUE ce document «PMOL» joint à la présente résolution soit acheminé à la MRC conformément aux dispositions de la Loi,

QUE le plan de mise en oeuvre local (PMOL) est accompagné du ou des document(s) suivant(s);

La liste officielle des pompiers en service, incluant leur poste et leur date d'embauche.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-215-17 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC - DEMANDE CIE 3361021 CANADA LTÉE -
365, ROUTE 148 - UTILISATION D'UN LOT À
UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée par la Compagnie 3361021 Canada Ltée pour une utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture sur le lot 5 459 121 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation porte sur l'aménagement intérieur d'un entrepôt existant pour les fins de location de mini-entrepôts;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment a déjà fait l'objet d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour d'autres fins commerciales au dossier numéro 345081;

CONSIDÉRANT que l'utilisation visée par la demande ne constitue pas usage ayant pour effet de créer des contraintes supplémentaires pour la pratique des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme au règlement de zonage;

Il est proposé par M. Julien Chartrand

QUE le conseil municipal appuie cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-216-17 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU
QUÉBEC - DEMANDE CANARDS ILLIMITÉS CANADA
- GRANDE PRESQU'ÎLE - UTILISATION D'UN LOT
À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été déposée par Canards Illimités Canada pour une utilisation d'un lot à une fin autre que

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-216-17 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - DEMANDE CANARDS ILLIMITÉS CANADA - GRANDE PRESQU'ÎLE - UTILISATION D'UN LOT À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE (suite)

l'agriculture les lots 4 852 782 et 4 852 783 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation porte sur la réalisation d'un aménagement faunique par la mise en place d'ouvrages de contrôle du niveau d'eau permettant la création de marais permanents bénéfique à la faune;

CONSIDÉRANT que ce projet de mise en valeur d'un milieu humide est de connivence avec les attraits naturels du Parc National de Plaisance, situé à proximité de cet emplacement;

CONSIDÉRANT que l'usage projeté ne constitue pas une contrainte aux pratiques agricoles;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme au règlement de zonage;

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE le conseil municipal appuie cette demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-217-17 DÉROGATION MINEURE/236, RUE VANIER

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure avec les documents requis fût déposé par Madame Mélanie Bélisle et Monsieur Patrick Leblanc, pour la propriété située au 236, rue Vanier, sur le lot 4 853 537 au cadastre du Québec afin de procéder à la subdivision de deux lots dont la superficie est non conforme;

CONSIDÉRANT que ce type de demande peut faire l'objet d'une demande de dérogation mineure en vertu du règlement sur les dérogations mineures;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

12-217-17 DÉROGATION MINEURE/236, RUE VANIER (suite)

CONSIDÉRANT que la profondeur des lots est relativement faible dans ce secteur dans les cas de construction de bâtiments jumelés, et que la superficie des lots projetés est semblable aux lots avoisinants occupés par de tels bâtiments;

CONSIDÉRANT que les lots auront les dimensions suivantes :

Lot A
Dérogation demandée

Superficie : 275,8 mètres carrés
24,20 mètres carrés

Lot B

Superficie : 277,0 mètres carrés
23,0 mètres carrés

Alors que selon le règlement de lotissement no. 99-04, à la section 5.1.3 Superficie et dimensions minimales des lots desservis, la superficie minimale d'un lot doit être de 300 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que cette situation ne cause pas de préjudice sérieux aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 29 novembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 16 novembre 2017;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil municipal accorde cette dérogation mineure.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-218-17 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DU MARAIS AUX RUBANIERS

CONSIDÉRANT que Canards Illimités souhaite restaurer le marais aux Rubaniers qui a été aménagé en 1979;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

12-218-17 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DU
MARAIS AUX RUBANIERS (suite)

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le Parc national de Plaisance le souhaite également;

CONSIDÉRANT que le projet de restauration nécessite un investissement de 300 000\$ afin de mieux gérer le niveau du marais;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux impliquent des modifications à nos infrastructures routières.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil confirme sa participation financière au projet jusqu'à concurrence de 70 000\$. Cet investissement sera financé par le TECQ 2014-2018.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12-219-17 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR 2018

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil nomme à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme les conseillers suivants :

Madame Micheline Cloutier
Monsieur Julien Chartrand

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) QUESTION FAMILIALE

NOUVEAUX ITEMS

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles sur internet pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

20h40

4 personnes sont présentes.

12-220-17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H48

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : M. Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

_____ (signé) _____
Christian Pilon
Maire

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Secrétaire-trésorier
Directeur général